Déclinaison régionale du PNA en faveur des Papillons de jour en Pays de la Loire

Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison

Année 2020

Bilan rédigé en janvier 2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison
Année 2020

Animateur régional : Johannic Chevreau

Conservatoire d'espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire

Correspondants DREAL Pays de la Loire : Isaël Larvor

Ce travail a pu être réalisé grâce au financement de la DREAL des Pays de la Loire

Remerciements : L'animateur de la déclinaison du PNA tient à remercier toutes les personnes et structures qui se sont mobilisées au cours de l'année 2020 pour contribuer à améliorer la connaissance et/ou la préservation des Papillons de jour en Pays de la Loire.

Relecture : Catherine Gaudin, Isaël Larvor

Référencement : **Chevreau J. 2021**, *Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Papillons de jour en Pays de la Loire, Bilan de la mise en œuvre de la déclinaison, année 2020,* CEN Pays de la Loire, 20 p.

Sommaire

1. Préambule, ... 4
2. Bilan des actions menées en 2020 4
2.1 - Axe 1 : l'Animation 4
2.1.1 Animation régionale 5
2.1.2 Lien avec l'animation nationale 6
2.1.3 Échanges avec la DREAL des Pays de la Loire sur les actions mises en œuvre 7
2.1.4 Organisation et animation du comité de pilotage 7
2.1.5 Rédaction du rapport d'activités 7
2.2 - Axe 2 : Connaissance et Axe 4 : Gestion conservatoire. 7
2.2.1 Action transversale : 8
La liste rouge régionale des Rhopalocères et Zygènes 8
La déclinaison régionale 8
2.2.2 Azuré de la sanguisorbe – Phengaris teleius 9
2.2.3 Azuré des mouillères – Phengaris alcon alcon 9
Lande de Mespras – Le Gâvre (44 9
Vallée des Cartes – Baugé-en-Anjou (49), Noyant-Village (49), Savigné-sous-le-Lude (72) et Thorée-les-Pins (72) 10
Autre observation : 10
2.2.4 Azuré du serpolet – Phengaris arion 10
Accompagnement à la gestion des stations de l'est mayennais (53) 10
Mise en œuvre d'une stratégie de conservation dans le saumurois (49) : 11
Restauration sur l'ancienne gare de Pezé-le-Robert (72) 11
Amélioration de la connaissance sur les pelouses calcicoles à Olonne-sur-Mer (85) 11
Autres informations à propos de *P. arion* 12
2.2.5 Damier de la succise – Euphydryas aurinia 12
Projet régional : 12
Vallée des Cartes (72) : 12
Le marais de Goulaine (44) 13
Autres informations à propos de *E. aurinia* 13
2.2.6 Cuivré des marais – Lycaena dispar 13
Vallée du Loir (72) : 13
Vallée de la Sarthe (72) : 14
Marais poitevin (85) : 14
2.2.7 Les espèces historiques : Hermite – Chazara briseis, Fadet des laîches – Coenonympha oedippus, Bacchante –Lopinga achine, Hespérie des cirses – Pyrgus cirsii et Mélitée des digitales – Melitaea aurelia 15
2.2.8 Espèces d'enjeux régionaux. 15
2.3 Axe 3 –Réseaux. 15
2.4 Axe 5 - Sensibilisation 15
3. Bilan financier de la mise en œuvre du plan pour l'année 2020 16
4. Perspectives 18

1. Préambule,

Le PNA en faveur des Papillons de jour paru en décembre 2018 est entré en vigueur dès 2019. Pour autant, l'élaboration d'une déclinaison régionale n'a pu être réalisée durant l'année écoulée, du fait notamment de l'absence d'une liste rouge régionale, condition *sine qua non* à l'intégration d'espèces d'enjeu régional. Toutefois, afin de garantir une continuité avec l'animation de la déclinaison régionale du PNA *Maculinea*, cette dernière a été maintenue en s'élargissant aux nouvelles espèces inscrites dans le PNA.

En l'absence de déclinaison ou feuille de route formalisée, le rapport annuel de l'animation régionale suivra l'articulation des précédents rapports réalisés dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA *Maculinea* en y ajoutant toutefois les espèces nouvellement intégrées.

2. Bilan des actions menées en 2020

Au travers du nouveau PNA Papillons de jour, les actions s'articulent autour de 5 axes proches de ceux inscrits dans le précédent plan. Ces axes sont les suivants :

- Décliner et consolider les approches régionales de conservation (= Animation)
- Animer l'amélioration des connaissances au service de l'action (= Connaissance)
- Soutenir les initiatives et développer les réseaux régionaux (= Réseau)
- Activer les processus visant à la préservation des papillons (= Gestion / Conservation)
- Sensibiliser et former un large panel d'acteurs (= Sensibilisation).

Ces axes seront déclinés en 2021 à l'échelle régionale afin de les adapter au contexte local. Dans l'attente de ce futur document, les axes (et les actions) de la précédente déclinaison sont repris pour ce présent bilan.

2.1 - Axe 1 : l'Animation

En lien avec quatre actions de la déclinaison :

A.1 - Animer et mettre en œuvre la déclinaison régionale du PNA.

A.9 - Participer à l'organisation d'un système centralisé de ressources documentaires scientifiques et techniques.

A.10 - Participer à la formation des professionnels de terrain.

A.12 - Participer à la diffusion de l'information sur le Plan national d'actions en faveur des Maculinea et sa déclinaison régionale.

Conformément à la déclinaison régionale, l'animateur a pour mission de :

- assurer le lien avec le coordinateur national du PNA (en l'espèce, l'OPIE) ;
- centraliser les données et les informations régionales ;
- coordonner et soutenir l'ensemble des acteurs et des actions mises en œuvre en région concernant les espèces PNA et leurs habitats ;
- réaliser les bilans et animer les comités de pilotage en lien avec la DREAL des Pays de la Loire;

- chercher des pistes de financement pour mettre en œuvre les actions ;
- relancer et animer le réseau de lépidoptéristes sur les investigations concernant les papillons PNA en lien avec les associations régionales et locales (AER, Gretia, ETL, *etc.*) ;
- échanger régulièrement avec la personne qui pilote le PNA à la DREAL Pays de la Loire.

En 2020, l'animation, mise en œuvre par le CEN Pays de la Loire, a été subventionnée par la DREAL des Pays de la Loire. (*cf.* bilan financier des actions 2020, page 17). À ce titre, cinq actions principales ont pu être mises en œuvre :

- l'animation au sens propre ;
- le lien avec l'animateur national ;
- l'échange avec la DREAL à propos des actions liées aux espèces du PNA, notamment l'émission d'un avis concernant les demandes annuelles de subventions qui leur parviennent ;
- l'organisation et l'animation du comité de pilotage de la déclinaison régionale ;
- la rédaction du rapport d'activités 2020.

Pour la mise en œuvre de cette animation, une subvention de 12 000 € a été attribuée par la DREAL au CEN Pays de la Loire. Celle-ci comprend l'animation régionale, mais aussi la réalisation de la déclinaison régionale qui n'est pas encore terminée.

2.1.1 Animation régionale

L'animation a eu lieu tout au long de l'année 2020. Celle-ci s'est principalement décomposée autour de sept actions :

- La synthèse des témoignages et données récoltées sur le territoire régional. Cet axe sera davantage développé dans la partie « 2.2 - Axe 2 – Connaissance et gestion conservatoire. »
- Coordonner des projets transversaux. En 2020, cela s'est matérialisé par la concrétisation d'un projet en faveur de la préservation Damier de la succise avec le montage de deux réponses à des appels à projets. Suite à ces démarches, le projet a pu débuter au cours de l'année 2020 sur 3 départements (Maine-et-Loire, Sarthe, Vendée) avec quatre structures (CEN Pays de la Loire en tant que coordinateur, LPO Vendée, LPO Anjou et CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir). Cette opération sera détaillée dans la partie 2.2.5 qui concerne le Damier de la succise.
- Rencontrer et sensibiliser les organismes publics au PNA Papillons de jour. Cela a notamment pris la forme d'une rencontre avec le Service départemental de l'OFB en Sarthe (échange sur les axes communs à développer autour des papillons patrimoniaux du département), d'un échange avec la cheffe de service connaissance de l'OFB (rappel des enjeux du PNA Papillons de jour, échanges sur les opportunités de formation qui pourraient être développées pour une meilleure appréciation de cet enjeu auprès des services départementaux, échanges sur l'intégration de cet enjeu dans les futures orientations de l'OFB).

En outre, à la fin de l'année, la DREAL, le Gretia (animateur du PRAO) et le CEN Pays de la Loire (animateur du PRAP) ont rencontré l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour échanger sur l'intégration des enjeux PNA dans le cadre de leur appel à projets. Cette rencontre avait deux objectifs : rappeler la nécessité que l'ensemble des 5 axes des PNA (qui ne sont pas tous pris en compte actuellement dans l'AAP) et aborder la notion de régionalisation des enjeux sur lequel les animateurs régionaux avaient identifié un risque de « non-sens » (à savoir des actions financées au titre d'espèces non inscrites dans les déclinaisons régionales par exemple). De cette rencontre, il en ressort deux orientations pour les

animateurs régionaux : faire remonter les limites de l'AAP sous forme de courrier (en cours) et proposer un tableau des enjeux régionalisés pour les techniciens de l'Agence (en voie de finalisation).

- Accompagner et conseiller les partenaires techniques. Cet axe s'est matérialisé par un échange avec Bretagne Vivante dans le cadre d'un dépôt de fiche projet sur deux futures espèces du PNA (*P. idas, H. statilinus*) et un échange auprès de l'ADEV qui a porté un projet de connaissance autour de *P. arion* et ses hôtes sur un site à Olonne-sur-Mer (85). En vue de la future déclinaison régionale, des échanges ont aussi été engagés pour intégrer davantage les enjeux papillons dans les plans régionaux d'actions habitats (PRA Tourbière et PRA Coteau) avec la facilité que ces derniers sont aussi animés par le CEN.
- Prenant les devants sur la déclinaison régionale en cours de rédaction, l'animateur régional, en accord avec la DREAL, a proposé une première liste d'espèces menacées (basé sur les premiers travaux de la liste rouge régionale) au cours de l'été afin que ces dernières puissent intégrer les projets proposés auprès de la DREAL
- Outre ces actions, un travail de référencement de la bibliographie a également continué, ainsi l'animateur a pu regrouper une trentaine de références supplémentaires concernant principalement *L. dispar* et *E. aurinia*. Ce travail est tenu à la disposition des personnes intéressées sur simple demande à l'animateur.
- Au cours de l'année, il était prévu la rédaction de la déclinaison régionale du PNA. Malheureusement, ce document étant conditionné à la finalisation de la liste rouge, sa première étape n'a pu être initiée qu'à la fin de l'année 2020 avec la définition d'un comité de rédaction, la sélection des espèces retenues et la définition d'éco-complexes qui serviront pour la mise en œuvre de certaines actions. Cette étape, validée à la fin du mois de février devrait conduire un atelier au cours du printemps 2021 pour convenir des actions primordiales à mettre en œuvre avec pour aboutissement la rédaction de fiches actions en accord avec ces échanges. Ces dernières sont prévues pour la fin du 1er semestre 2021.

Parmi les autres échanges eu au cours de l'année, l'éventualité de produire des cartes de vigilance pour chacune des espèces inscrites au PNA (à l'instar des productions faites pour la flore patrimoniale par le CBN) qui devraient voir le jour au cours de l'année 2021.

2.1.2 Lien avec l'animation nationale

En 2020, l'animation nationale devait prendre la forme d'un séminaire, mais le contexte sanitaire a transformé ce dernier en deux webinaires d'une demi-journée chacun qui se sont déroulés les 22 et 29 janvier 2021. Le premier était plutôt à destination du grand public tandis que le deuxième se voulait plus ciblé vers un public de professionnels de l'environnement.
La première des deux demi-journées est disponible en rediffusion au lien suivant :
https://papillons.pnaopie.fr/2021/01/28/replay-des-webinaires-de-presentation-du-pna-papillons-de-jour/
Par contre, aucun COPIL n'a été réalisé au cours de l'année, le dernier ayant eu lieu en fin d'année 2019. Le futur COPIL devrait avoir lieu à la fin du mois de mars 2021.

Par ailleurs, des échanges réguliers ont eu lieu avec l'animatrice nationale au cours de l'année, à propos notamment de la réalisation de la déclinaison régionale, mais aussi de recherches bibliographiques concernant le Cuivré des marais, le Damier de la succise et les pratiques de CMR.

2.1.3 Échanges avec la DREAL des Pays de la Loire sur les actions mises en œuvre

En 2020, 6 actions, directement en lien avec le PNA Papillons de jour, ont fait l'objet d'un appui financier de la DREAL. Encore majoritairement ciblées vers les espèces de l'ancien PNA, de premières actions ont émergé sur les nouvelles espèces, en particulier le Damier de la succise. Plusieurs actions sont aussi directement en lien avec l'animation régionale, en particulier l'élaboration d'une liste rouge régionale et d'une déclinaison.

Pour 2021, 4 fiches projets ont été présentées à la DREAL au titre du PNA Papillons. Elles ont été transmises en septembre 2020 à l'animateur afin qu'il donne un avis quant à leurs pertinences vis-à-vis des objectifs de l'ancienne déclinaison ainsi que ceux qui se dessinent dans la déclinaison future. L'avis de l'animateur a été rendu à la fin du mois de septembre auprès de la DREAL.
En plus des actions directement déposées au titre du PNA, une action concernant le Cuivré des marais a été déposée dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site « Vallée du Loir de Vaas à Bazouge ».

2.1.4 Organisation et animation du comité de pilotage

Le comité de pilotage de la déclinaison régionale du PNA en faveur des Papillons de jour s'est tenu le 18 février 2020 à Angers. Il a rassemblé 23 personnes qui ont pu échanger sur les sujets de l'ordre du jour.
Ce COPIL s'est décomposé en trois parties avec une présentation des démarches nationales par Xavier Houard (OPIE), puis un bilan financier présenté par Isaël Larvor (DREAL Pays de la Loire) avant de finir sur la présentation des activités de l'année 2019 réalisée par Johannic Chevreau (CEN Pays de la Loire).
La volonté d'une unité d'actions évoquée en fin de COPIL, en vue de renforcer la politique de préservation issue du PNA n'a malheureusement pas été tenue au cours de l'année, mais devra gagner en effectivité avec la mise en œuvre de la future déclinaison régionale.
Le compte-rendu relatif à ce COPIL est disponible sur demande auprès de l'animateur.

2.1.5 Rédaction du rapport d'activités

Le rapport d'activités de l'année 2019 a été finalisé en mars 2020. Ce document est disponible au lien suivant :

https://www.cenpaysdelaloire.fr/sites/default/files/fichiers/bilan_animation_regionale_maculinea_2019vilvf.pdf

2.2 - Axe 2 : Connaissance et Axe 4 : Gestion conservatoire.

Conformément à l'élargissement de l'animation régionale aux espèces nouvellement inscrites dans le PNA, nombre d'actions de la déclinaison deviennent obsolètes, car ciblées uniquement sur les Phengaris. Pour autant les objectifs globaux restent cohérents avec les objectifs du nouveau PNA. Aussi il est proposé de présenter le bilan des actions réalisées en 2019, espèce par espèce en se focalisant sur des territoires précis lorsque cela est nécessaire. Pour chaque espèce, les actions en lien avec les objectifs de connaissance et de gestion conservatoire seront mentionnées. Dans le cas des Phengaris, ce bilan synthétise les actions suivantes de la déclinaison : A.2, A.2bis, A.4, A.5, A.6, A.7 et A.8.

2.2.1 Action transversale :

La liste rouge régionale des Rhopalocères et Zygènes

En 2019, le CEN Pays de la Loire en partenariat avec le Gretia, ont initié la réalisation des listes rouges régionales des Rhopalocères et Zygènes d'une part (piloté par le Conservatoire) et des Odonates d'autre part (piloté par le Gretia). Cette action contribuera à statuer sur le niveau de menace des différentes espèces de papillons de la région et permettre de mieux les intégrer dans la déclinaison régionale qui suivra.

Ainsi au cours de l'année passée, une fois la collecte de données terminée, la pré-évaluation des données recueillies a pu être réalisée et soumise au comité d'experts. Cette dernière a été affinée et précisée avec le comité pour être définitivement validée en octobre 2020. Ensuite la liste a pu être validée par le CSRPN le 5 novembre 2020 et est actuellement en cours de validation auprès du comité de l'IUCN.

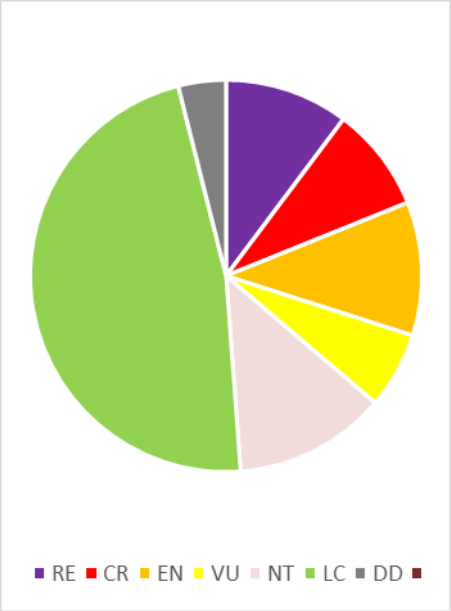

Figure 1 : Proportion des espèces dans chacune des classes de menace attribuée dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge régionale des Rhopalocères

Elle devrait donc paraître très prochainement. De plus, elle sera suivie par la réalisation d'un document de communication pour valoriser ce travail au cours de l'année 2021.

À partir d'octobre, connaissant à peu près les différents niveaux de menace qui seront attribués aux espèces, le travail vis-à-vis de la déclinaison a pu être engagé.

La déclinaison régionale

À la suite de la concrétisation de la liste rouge, un travail d'élaboration de la déclinaison a pu être initié.

Conformément aux attentes et aux contraintes techniques, il a été décidé, dans le cadre de cette élaboration, de ne se focaliser que sur la feuille de route des actions considérant que l'état des connaissances fines de chacune des espèces se feraient dans un second temps au cours de l'animation régionale.

Aussi les étapes engagées à la fin de l'année 2020 (et au début de l'année 2021) sont :

- La constitution d'un comité de rédaction qui participera à la validation des étapes et à l'élaboration des fiches actions en faisant remonter les attentes vis-à-vis de leur territoire respectif. Ce comité est composé principalement des structures naturalistes ayant participé à la précédente animation régionale, mais aussi les acteurs du territoire représentant entre autres la forêt (ONF) et l'agriculture (Chambre d'Agriculture). Au total, ce comité est composé de 17 membres.
- À partir des données issues de la future liste rouge régionale, une liste d'espèces susceptibles d'intégrer la déclinaison régionale a été proposée. Elle est composée des espèces considérées comme menacées dans la région (classées Vulnérable, En Danger et En danger critique

d'extinction) ainsi que les espèces inscrites au PNA. Cela donne une liste de 34 espèces. À cette liste s'ajoute la définition d'éco-complexes qui correspond à des entités d'habitats pouvant accueillir une ou plusieurs espèces inscrites dans la déclinaison et qui apporte une dimension nouvelle au PNA notamment pour les certaines actions de suivi et de conservation. Cette étape a été soumise au comité de rédaction pour validation en janvier/février 2021.

- L'étape qui suit consistera à répertorier l'ensemble des opérations souhaitées pour la future déclinaison de manière à l'intégrer dans celle-ci. Initialement, il était prévu de réaliser cette étape sous forme d'atelier, mais la situation sanitaire actuelle laisse à penser que l'étape se déroulera plutôt en visio. Elle est prévue entre mars et avril 2021.

La déclinaison a volonté à être opérationnelle d'ici la fin du premier semestre 2021.

2.2.2 Azuré de la sanguisorbe – Phengaris teleius

Suite à la découverte de cet Azuré en 2018 en Sarthe, l'espèce est surveillée attentivement. Malheureusement elle n'a pas été observée au cours de l'année 2020.

En parallèle de son suivi, des perspectives de conventionnement entre le CEN, Réseau de transport d'électricité (gestionnaire du site) et les propriétaires des parcelles sont en cours de réalisation, mais n'ont pas encore été concrétisées.

Aucune autre observation de ce papillon n'est par ailleurs à relever dans la région en 2020.

Figure 2 : Azuré de la sanguisorbe © CEN Pays de la Loire

2.2.3 Azuré des mouillères – Phengaris alcon alcon

Lande de Mespras – Le Gâvre (44)

Malgré des recherches renouvelées en 2020, aucun imago, ni œuf de l'Azuré des mouillères n'a été observé au sein de l'hippodrome de Mespras. Il s'agit de la troisième année consécutive sans observation d'individus, il est maintenant très probable que la population soit éteinte. Notons par ailleurs que plusieurs autres espèces présentes sont en passe d'intégrer la déclinaison régionale, notamment l'Agreste, l'Azuré de l'ajonc et l'Azuré du genêt. Pour autant, hormis l'Azuré de l'ajonc, les autres espèces présentes n'ont pas été revues depuis plusieurs années.

Au niveau de la préservation du site, un plan de gestion vient d'aboutir au début de l'année 2021. Ce dernier intègre au maximum l'ensemble des enjeux faunistiques et floristiques dans l'espoir de proposer des mesures les plus adéquates possibles. Pour autant, les mesures qui suivront ne risquent d'avoir qu'un intérêt limité pour les lépidoptères patrimoniaux compte tenu des nombreuses espèces disparues.

Vallée des Cartes – Baugé-en-Anjou (49), Noyant-Village (49), Savigné-sous-le-Lude (72) et Thorée-les-Pins (72)

Côté sarthois, aucun suivi dédié à l'Azuré des mouillères n'a été réalisé en 2020 au sein de l'Espace naturel sensible de la Vallée des Cartes.

Par contre, des actions de restauration ont été engagées afin notamment de rajeunir certaines parcelles qui commençaient à se refermer. Pour ce faire, une entreprise spécialisée dans le génie écologique a été mobilisée.

En outre, deux chantiers de restauration ont été engagés dans la vallée du Gué Cartrain (commune de La Flèche) qui jouxte la vallée des Cartes et qui accueillait historiquement une station d'Azuré des mouillères (dernière mention en 2010). La Gentiane pneumonanthe est encore présente et le suivi post-travaux devrait permettre de savoir si les travaux peuvent permettre leur retour éventuel du papillon.

Figure 3 : Chantier de restauration réalisée à Turbilly (49) par une entreprise spécialisée dans le génie écologique © CEN Pays de la Loire

Coté angevin, le travail initié en 2019 quant à la gestion et la restauration de bas-marais sur l'ENS des Sources des Cartes, a permis d'aboutir en 2020 à la restauration de plusieurs parcelles de bas-marais dégradé autour de Vaulandry et Turbilly. Ce projet a permis également d'avoir un état des lieux affinés des parcelles à enjeux présentes au sein de la vallée. L'azuré des mouillères a quant à lui été observé à Turbilly en 2020, mais pas dans le Bois de Parnay où il avait été mentionné en 2017.

En plus de ce projet, la commune de Baugé continue ses démarches foncières autour de Vaulandry avec plusieurs acquisitions à des fins de préservations. Dans la continuité des acquisitions, des phases de restauration sont maintenant engagées au sein des sites acquis où l'enjeu n'est d'ailleurs pas centré uniquement sur l'Azuré des mouillères. Parmi les projets de restauration, l'effacement de plan d'eau est en cours de réflexion.

Autre observation :

Aucune nouvelle observation de l'Azuré des mouillères, qu'elle soit contemporaine ou historique n'a été notée au cours de l'année 2020.

2.2.4 Azuré du serpolet – Phengaris arion

Accompagnement à la gestion des stations de l'est mayennais (53)

Projet porté par le CPIE Mayenne Bas-Maine, des actions ont continué au cours de l'année 2020. Il a notamment été détecté une station de *P. arion* à Changé sur la marge occidentale de la répartition mayennaise du papillon.

Outre les actions de connaissances, un travail de sensibilisation des élus à la fauche tardive des bords de route a été initié en particulier sur la commune de Coëvrons.

Mise en œuvre d'une stratégie de conservation dans le saumurois (49) :

En attente

Réserve naturelle régionale Prairies et coteau des Caforts (72) :

Comme chaque année, l'Azuré du serpolet a été observé au sein la Réserve qui a par ailleurs été gérée par pâturage ovin. La population reste néanmoins peu conséquente au sein de la Réserve en comparaison aux quelques populations environnantes mises en exergue par l'étude CMR de 2019.

Restauration sur l'ancienne gare de Pezé-le-Robert (72)

En 2020, le Conservatoire a signé une convention d'occupation temporaire dans le cadre de son partenariat avec SNCF Réseau, afin de récupérer la maîtrise d'usage de l'ancienne gare de Pezé-le-Robert qui accueille une population du papillon. Suite à cette opportunité, le CEN a travaillé avec le PNR Normandie Maine et un chantier d'insertion local pour faire bénéficier à ce site de quelques travaux de restauration financés par le plan de conservation des Rhopalocères du PNR. Ce chantier s'est réalisé au cours de l'automne 2020.

Figure 4 : Chantier initié sur l'ancienne gare de Pezé © CEN Pays de la Loire.

Amélioration de la connaissance sur les pelouses calcicoles à Olonne-sur-Mer (85)

Suite à des travaux de restauration réalisés au cours de l'hiver 2019 – 2020, l'ADEV a décidé qu'il serait judicieux de refaire un état des lieux de la connaissance de l'Azuré du serpolet au sein des pelouses calcicoles de Champclou situé sur la commune d'Olonne-sur-Mer. Pour ce faire, l'ADEC a mobilisé un stagiaire sur une période d'un mois au cours du mois de juillet avec pour objectif de faire un état des lieux de chacune des parcelles historiques à Azuré du serpolet : voir si le papillon était présent, voir si les hôtes l'étaient aussi, état général des parcelles, dysfonctionnements identifiés, etc.
Il en ressort que la population de l'Azuré du serpolet y est très précaire avec l'observation d'uniquement 4 individus au cours du stage (7 fois moins que lors du dernier état des lieux en 2011). De plus, l'état de conservation des sites reste relativement moyen avec plusieurs menaces identifiées (surpâturage, déprise, pression foncière…).
Le rapport de stage est référencé comme suit et disponible auprès de l'animateur régional en cas de compléments d'information :
Griggs R. 2020. *Etat des lieux de la population d'Azurés du serpolet sur les calcaires d'Olonne.* Rapport de stage pour l'Université de Brest Occidentale, 82p.

Autres informations à propos de *P. arion*

Outre les actions ci-dessus, plusieurs sites accueillants l'Azuré du serpolet bénéficient toujours d'une gestion en sa faveur en Sarthe, au titre de la politique ENS du Département ainsi que de sa gestion différenciée des bords de route.

Pour finir, en Vendée, l'Azuré du serpolet a été intégré dans une fiche du DOCOB en cours de réécriture ("Coteaux calcaires").
Par ailleurs, deux sites sont surveillés et entretenus régulièrement par le PNR du Marais poitevin sur les communes de Chaillé-les-Marais et La Jonchère.
La station d'Auzay semble, quant à elle, se maintenir en périphérie de l'autoroute, elle bénéficie d'une mesure compensatoire et est surveillée par la LPO Vendée, le reste de la vallée sèche reste en outre très menacée notamment par le surpâturage fréquent.

2.2.5 Damier de la succise – Euphydryas aurinia

Projet régional :

Comme évoqué dans l'axe 1, un projet régional a pu être mis en œuvre autour de la préservation du Damier de la succise. Porté par le CEN en partenariat avec trois autres structures, il cible quatre territoires distincts : la vallée de la Tinouze (85), les forêts de Monnaie, Milly et Fontevraud (49), la vallée du Loir (72) et forêt de Perseigne (72). Initialement plus ambitieux, ce projet n'a finalement pas pu répondre aux attentes initiales notamment sur le volet connaissance.

Pour autant, ce projet a permis d'affiner la connaissance concernant plusieurs territoires contemporains du Damier et devrait permettre d'aboutir à la réalisation de préconisations ou de travaux de gestion au cours de l'année 2021.

Vallée des Cartes (72) :

Au-delà des travaux de gestion et de restauration portés par le CEN sur les ENS de la Vallée des Cartes et qui devraient être bénéfiques au Damier en plus de l'Azuré des mouillères (cf. 2.2.3), un suivi du Damier de la succise a été mis en place au cours de l'année 2020. Celui-ci s'est composé de deux protocoles, le premier a consisté en un suivi des imagos sous la forme de 8 transects visités deux fois au cours de la période de vol (un troisième passage initialement prévu a été annulé en raison du peu d'individus observés lors du second passage). Cela a permis l'observation de 99 individus de Damier au cours des deux passages témoignant d'une certaine abondance de l'espèce (ce qui était déjà connu), mais aussi une forte hétérogénéité de sa présence selon les parcelles échantillonnées. Au vu de ces résultats, ce suivi serait à reproduire pour affiner certains traits de vie écologiques, mais aussi pour suivre l'évolution des effectifs au cours du temps (et selon la gestion mise en œuvre). Un second protocole a été mis en place au cours de l'automne 2020 sous forme d'un suivi participatif pour compter les toiles communautaires présentes au sein de plusieurs parcelles. Ce suivi a donné des résultats plus mitigés (seulement 30 pieds parasités observés en une demi-journée de prospection), mais offre des informations différentes du suivi des imagos, notamment la densité de Succise et la proportion de pieds parasités. Son renouvellement n'a certainement pas vocation à être annuel, mais l'aspect participatif offre un intérêt double, car associable à l'axe Sensibilisation de la déclinaison.

Figure 5 : Illustration du comptage participatif des toiles communautaires de Damier de la succise

Le marais de Goulaine (44)

Au cours de l'année 2020, des suivis ont été initiés par le Syndicat Mixte Loire et Goulaine au sein du site Natura 2000 du Marais de Goulaine. Ainsi le Damier a été observé sur 3 parcelles en des effectifs réduits (8 individus observés et aucune toile communautaires), mais des abondances conséquentes de Succise des prés ont pu être observées.

En outre, ces premières investigations devraient aboutir à un contrat Natura 2000 pour restaurer deux prairies en cours de fermeture dans l'espoir d'y retrouver à l'avenir le Damier de la succise.

Autres informations à propos de *E. aurinia*

L'espèce a été revue en 2020 au sein de la forêt de Gralas (85) en faible effectif. Pour autant, cette observation est peut-être davantage à corréler à une date de passage tardive sur le site. Aucune remarque n'a été faite quant à l'état de conservation de la station.

2.2.6 Cuivré des marais – Lycaena dispar

Vallée du Loir (72) :

En 2020, aucun suivi n'a été initié au sein de la vallée pour cette espèce, que ce soit au titre de Natura 2000 ou dans le cadre de la gestion de sites naturels. Un comptage participatif des œufs de Cuivré des marais était initialement prévu sur la RNR des Dureaux et l'ENS de la Prée d'Amont à Vaas, mais elle n'a pu se concrétiser en raison du contexte sanitaire.

Une étude ciblée sur le Cuivré a été montée au cours de l'année par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Vallée du Loir de Vaas à Bazouge ». L'action, qui devrait se réaliser en 2021 et 2022, a pour objectif de déployer un protocole de suivi en faveur du

Cuivré au sein de la vallée du Loir, évaluer son état de conservation, identifier les variables environnementales à prendre en compte dans sa conservation et proposer des mesures de gestion favorables. En parallèle, cela sera l'occasion d'affiner la connaissance d'autres papillons patrimoniaux de la vallée, en particulier l'Hespérie des potentilles (*Pyrgus armoricanus*) et la Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*) (qui devrait intégrer la future déclinaison régionale) inféodés aux mêmes habitats de mégaphorbiaies que le Cuivré des marais.

De même, dans le cadre de la rédaction du nouveau plan de gestion de la RNR du Marais de Cré/Loir et La Flèche, un protocole dédié aux Rhopalocères et plus particulièrement au Cuivré des marais sera proposé dans la future programmation.

Pour finir, un projet d'acquisition foncière en faveur de la biodiversité concernant des parcelles de zone humide susceptibles d'accueillir le Cuivré des marais a récemment été monté. Ce projet qui a été déposé début 2021 auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne concerne l'acquisition de parcelles sur les communes de Vaas et Précigné.

Vallée de la Sarthe (72) :

Après avoir été observé en 2019, le Cuivré des marais a été revu en vallée de la Sarthe au cours de l'année 2020. Pour faire échos à cette observation, un projet d'acquisition foncière concernant entre autres le Cuivré des marais est en cours d'instruction. Ce dernier concerne des parcelles sur les communes de Vaas et Précigné. Le projet a été par ailleurs déposé au titre de l'Appel à projets PNA de l'Agence de l'eau en février 2021.

Figure 6 : Mâle de Cuivré des marais © CEN Pays de la Loire

Marais poitevin (85) :

Le Cuivré des marais a été intégré dans deux fiches du DOCOB en cours de réécriture ("Prairies humides" et "mégaphorbiaies").
En outre, il est toujours présent sur la Réserve Biologique Départementale de Nalliers-Mouzeuil où il fait l'objet d'actions dédiées de la part du Département de la Vendée.
À Chaillé-les-Marais, le CEN Pays de la Loire porte également un projet d'acquisition sur le site du Saut de la Carpe avec la Société Bouyer-Leroux en vue de préserver 17,5 ha de prairies humides qui accueillent entre autres le Cuivré des marais.
À proximité de la région, au sein du territoire du PNR, le CEN Nouvelle-Aquitaine est en train d'acquérir une parcelle en mégaphorbiaie à Saint-Hilaire-la-Palud (79), à seulement deux kilomètres de la Vendée qui accueillait le Cuivré en 2018.

2.2.7 Les espèces historiques : Hermite – Chazara briseis, Fadet des laîches – Coenonympha oedippus, Bacchante –Lopinga achine, Hespérie des cirses – Pyrgus cirsii et Mélitée des digitales – Melitaea aurelia

Aucun témoignage n'est parvenu à l'animateur régional concernant ces cinq espèces.

Suite à l'élaboration de la liste rouge, une espèce supplémentaire intègre cette partie dédiée aux espèces historiques à savoir l'Hespérie des cirses (*Pyrgus cirsii)*. Concernant ces espèces, aucune action ne devrait être prévue à leur égard dans la future déclinaison, car elles sont considérées comme régionalement éteintes d'après la liste rouge régionale. Seule l'Hespérie des cirses fait figure d'exception, car sa dernière observation datant de moins de 20 ans, son statut de menace est actuellement « CR » avec la nécessité de la rechercher pour savoir si l'espèce est toujours présente ou non.

2.2.8 Espèces d'enjeux régionaux.

En l'absence de déclinaison opérationnelle, ces dernières n'ont pas encore été prises en compte dans les opérations réalisées au titre du PNA.

Une première liste est parue cet été pour ouvrir l'opportunité de déposer des projets sur les espèces considérées comme parmi les plus menacées de la région. Cette liste d'espèce est mentionnée en annexe 1 et sera précisée dans le cadre de l'élaboration de la déclinaison régionale.

Ainsi, quelques actions devraient être ciblées des espèces d'intérêt régional au cours de l'année 2021, en particulier *Hipparchia statilinus et Plebejus idas* en Loire-Atlantique.

Parmi les espèces les plus menacées de la future déclinaison, *Adscita geryon* et *Zygaena minos* ont fait l'objet de prospection ciblée en 2020 sur leurs stations historiques respectivement situées sur Saint-Longis et Villaines-la-Carelle (72) pour *A. geryon*, et Souzay-Champigny (49) pour *Z. minos.* Malheureusement aucune de ces deux zygènes n'a été vue au cours de ces prospections (Nicolle M. comm. pers.).

2.3 Axe 3 –Réseaux.

A.9 Participer à l'organisation d'un système centralisé de ressources documentaires scientifiques et techniques, associé à des forums de discussions

Pour cet axe, se référer à la partie 2.1.1 Animation régionale.

2.4 Axe 5 - Sensibilisation

A.10 Participer à la formation des professionnels de terrain.
A.11 – Informer le grand public sur le mode de vie original des Maculinea et la préservation de leurs habitats.

Parmi les actions de sensibilisation réalisées, aucune n'était portée au titre strict de la politique PNA régionale. Pour autant, des opérations de sensibilisation en faveur des papillons ont pu être réalisées malgré un contexte sanitaire défavorable à la réalisation de ces opérations. Celles-ci ont pris la forme :

- D'opérations de science participative ciblées sur le comptage des toiles communautaires de Damier de la succise et du comptage des œufs de Cuivré des marais (mais finalement non réalisé).
- D'une politique de sensibilisation portée par les Départements sur les ENS qui, selon les enjeux des sites cibles, ont permis la production de projets pédagogiques centrés sur la connaissance des papillons. À cet égard, un support pédagogique a notamment été créé sur l'ENS du Coteau de Vilclair pour valoriser notamment la présence de papillons remarquables (dont l'Azuré du serpolet fait partie).

3. Bilan financier de la mise en œuvre du plan pour l'année 2020

Ce bilan relate l'ensemble des actions réalisées en 2020 avec, dans la mesure du possible, les financeurs et le montant alloué à l'opération.

*Tableau 1 : Bilan financier des actions réalisées en lien avec les papillons en 2019. * projet multi-espèces réparti de manière arbitraire dans le bilan financier.*

Espèces concernées	Organismes	Actions	Actions de PNA associées	Financeurs	Montant
Ensemble	CEN Pays de la Loire	Animation de la déclinaison du PNA en faveur des Papillons de jour et rédaction de la nouvelle déclinaison régionale	A.1 A.10 A.11	DREAL Pays de la Loire	12 000 €
Ensemble	CEN Pays de la Loire (avec la collaboration du Gretia)	Pilotage de la liste rouge régionale des Rhopalocères des Pays de la Loire et participation à la liste rouge régionale des Odonates des Pays de la Loire.	-	DREAL Pays de la Loire Région Pays de la Loire	Report de 2019
P. alcon	CEN Pays de la Loire	Identification, protection, gestion et restauration des stations à Azuré des mouillères (*Phengaris alcon alcon*) du Baugeois (seconde année)	A.2 A.7	Département du Maine-et-Loire DREAL Pays de la Loire	6 209 € 3 500 €
	CEN Pays de la Loire CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir	Opérations de génie écologique pour gérer ou restaurer des parcelles de bas-marais	A.7	Contrat Natura 2000	12 576 €
	CEN Pays de la Loire	Gestion des parcelles tourbeuses en Vallée des Cartes (en Sarthe)	A.7	Région des Pays de la Loire CD72 FEDER	357,7 € 1 073,09 € 357,7 €

P. arion	CPIE Mayenne Bas-Maine	Accompagnement pour la gestion de l'Azuré du serpolet (*P. arion*) et suivi des populations sur de l'Est mayennais.	A.2bis	DREAL Pays de la Loire ; Autofinancement	9 200 € 2 300 €
	LPO Anjou	Appliquer une stratégie de conservation dessinée en 2019 pour *P. arion* en Anjou.	A.2bis	DREAL Pays de la Loire	5 905 €*
	CEN Pays de la Loire PNR Normandie Maine	Restauration de l'ancienne gare de Pezé-le-Robert	A.7	PNR Normandie Maine	~1 500 €
	ADEV	Etat des lieux de la population d'Azuré du serpolet sur les calcaires d'Olonne	A2bis	Non renseigné	-
	CEN Pays de la Loire	Gestion de site à *P. arion* (ENS & RNR)	A.7	CD 72 Région des Pays de la Loire FEDER	5 850 €
E. aurinia	CEN Pays de la Loire	Comptage participatif des toiles communautaires de *E. aurinia*	-	Département de la Sarthe	750 €
	CEN Pays de la Loire	Suivi du Damier dans la vallée des Cartes		Département de la Sarthe	1 500 €
	CEN Pays de la Loire LPO Vendée LPO Anjou CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir	Contribution à la préservation du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) en Pays de la Loire.	-	*DREAL Pays de la Loire* *Agence de l'eau Loire-Bretagne* *Autres financements*	15 000 € 16 510 € 1 510 €
	Syndicat Mixte Loire et Goulaine	Suivi des populations de Damier du marais et montage contrat Natura 2000 pour la restauration de prairies		*Non renseigné*	
L. dispar	CEN Pays de la Loire	Comptage participatif des œufs sur la RNR des Dureaux et l'ENS de la Prée d'Amont	-	Région Pays de la Loire FEDER Département	Non réalisé
Action transversale	LPO Anjou	Poursuivre les actions de gestion sur les sites et d'accompagner leur réalisation	Axe 4 – Gestion conservatoire	DREAL Pays de la Loire	5 905 €*

Total 2020	**102 003 €**
Part des projets impliqués de manière directe dans le PNA	**78 039 €**

4. Perspectives

Les objectifs à venir vont être de déployer plus concrètement les futurs objectifs de la déclinaison régionale qui devrait aboutir au cours du premier semestre 2021. Entre-temps, les opérations de connaissances, gestion et sensibilisation pourront se poursuivre dans la continuité des opérations initiées ces dernières années. À ce propos, la dynamique semble déjà lancée avec l'initiation d'actions de conservation vers d'autres espèces que celles mentionnées dans le premier PNA ce qui constitue en outre une première étape à l'appropriation de la future déclinaison.

Outre, les actions de « routine », il conviendra aussi de se fixer des priorités sur les actions à venir qui pourraient notamment :

- Définir un état des lieux de chaque espèce de la future déclinaison,
- Rechercher les espèces dont la présence contemporaine en Pays de la Loire reste largement méconnue à ce jour
- Initier des actions transversales vers une espèce cible ou un éco-complexe en vue de faciliter le portage du dossier, mais aussi pour faciliter une action conjointe à sa destination tant sur la connaissance que sur la conservation.

Annexe 1 : Liste élargie des papillons proposée lors de l'appel à projets de la DREAL en juillet 2020 :

Nom latin	Nom français	Statut pressenti dans la future liste rouge / Inscription au PNA	Habitat de prédilection
Boloria euphrosyne (Linnaeus, 1758)	Grand collier argenté	CR	Landes humides ; Tourbières ; Bas-marais
Phengaris alcon (Denis & Schiffermuller, 1775)	Azuré de la Pulmonaire	CR / Espèce PNA	
Phengaris teleius (Bergstrusser, 1779)	Azuré de la Sanguisorbe	CR / Espèce PNA	
Boloria selene (Denis & Schiffermuller, 1775)	Petit Collier argenté	EN	
Melitaea diamina (Lang, 1789)	Mélitée noirâtre	EN	
Plebejus idas (Linnaeus, 1760)	Azuré du Genêt	CR	Pelouses sèches sur sable ; Landes sèches
Hipparchia statilinus (Hufnagel, 1766)	Faune	EN	
Hipparchia semele (Linnaeus, 1758)	Agreste	EN	
Pyrgus cirsii (Rambur, 1839)	Hespérie des Cirses	CR	Pelouses calcicoles ; Friches calcicoles
Zygaena minos (Denis & Schiffermuller, 1775)	Zygène diaphane	CR	
Hesperia comma (Linnaeus, 1758)	Virgule	EN	
Cupido minimus (Fuessly, 1775)	Argus frêle	EN	
Lysandra coridon (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré	EN	
Zygaena transalpina (Esper, 1780)	Zygène transalpine	EN	
Zygaena loti (Denis & Schiffermuller, 1775)	Zygène de la Faucille	EN	
Phengaris arion (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet	NT / Espèce PNA	
Lycaena dispar (Haworth, 1802)	Cuivré des marais	NT / Espèce PNA	Prairies humides ; Mégaphorbiaie
Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise	EN / Espèce PNA	Prairie oligotrophe
Hamearis lucina (Linnaeus, 1758)	Lucine	EN	Clairière et lisière forestière
Satyrium acaciae (Fabricius, 1787)	Thécla de l'Amarel	CR	Fourré thermophile

Annexe 2 : Liste finalisée des espèces sélectionnées pour la future déclinaison régionale :

Nom latin	Nom français	Statut en liste rouge régionale	Enjeu de conservation	Biotopes caractéristiques
Adscita geryon	Procris de l'Hélianthème	CR	Régional	Coteau ; Pelouse sèches
Arethusana arethusa	Mercure	EN	Régional	Pelouse sèche ; Lande sèche
Boloria euphrosyne	Grand collier argenté	CR	Régional	Clairière ; Lisière forestière
Boloria selene	Petit Collier argenté	EN	Régional	Lande ; Clairière ; Tourbière
Brenthis ino	Nacré de la Sanguisorbe	EN	Régional	Prairie humide ; Clairière ; Tourbière
Carterocephalus palaemon	Hespérie du Brome	VU	Régional	Clairière ; Lisière forestière ; Tourbière
Cupido minimus	Argus frêle	EN	Régional	Pelouse sèche ; Prairie fleurie
Euphydryas aurinia	**Damier de la Succise**	EN	National	Prairie ; Pelouse ; Lande ; Tourbière ; Clairière ; Bocage
Fabriciana adippe	Moyen Nacré	EN	Régional	Prairie ; Lande ; Clairière
Glaucopsyche alexis	Azuré des Cytises	VU	Régional	Prairie ; Lande ; Clairière
Hamearis lucina	Lucine	EN	Régional	Clairière ; Lisière forestière ; Bocage
Hesperia comma	Virgule	EN	Régional	Pelouse sèche ; Prairie fleurie
Hipparchia fagi	Sylvandre	VU	Régional	Boisement ; Pelouse sèche
Hipparchia semele	Agreste	EN	Régional	Pelouse sèche ; Lande ; Dune ; Boisement clair
Hipparchia statilinus	Faune	EN	Régional	Pelouse sèche ; Boisement ; Lande ouverte
Jordanita notata	Procris de la Jacée	VU	Régional	Pelouse ; Milieu dunaire
Lycaena dispar	**Cuivré des marais**	VU	National	Marais ; Prairie humide
Lysandra coridon	Argus bleu-nacré	EN	Régional	Pelouse sèche
Melitaea diamina	Mélitée noirâtre	EN	Régional	Prairie humide ; Clairière
Nymphalis antiopa	Morio	VU	Régional	Berge de lac et cours d'eau ; Boisement humide
Phengaris alcon	**Azuré de la Pulmonaire**	CR	National	Prairie tourbeuse ; Lande humide
Phengaris arion	**Azuré du Serpolet**	NT	National	Pelouse ; Prairie buissonneuse ; Clairière fleurie ; Bermes et accotements routiers
Phengaris teleius	**Azuré de la Sanguisorbe**	CR	National	Prairie marécageuse
Plebejus argus	Azuré de l'Ajonc	VU	Régional	Prairie ; Pelouse ; Clairière
Plebejus idas	Azuré du Genêt	CR	Régional	Lande ; Prairie ; Clairière
Pyrgus cirsii	**Hespérie des Cirses**	CR	National	Pelouse sèche
Pyrgus malvae	Hespérie de l'Ormière	VU	Régional	Prairie ; Pelouse ; Bocage
Pyrgus serratulae	Hespérie de l'Alchémille	CR	Régional	Pelouse ; Lande ouverte
Satyrium acaciae	Thécla de l'Amarel	EN	Régional	Pelouse sèche buissonneuse, Boisement clair ; Lande arbustive
Speyeria aglaja	Grand Nacré	EN	Régional	Prairie ; Tourbière ; Lande ; Clairière
Zygaena fausta	Zygène de la Petite coronille	CR	Régional	Pelouse ; Lisière de boisement sec
Zygaena loti	Zygène de la Faucille	EN	Régional	Pelouse sèche
Zygaena minos	Zygène diaphane	CR	Régional	Prairie ; Pelouse
Zygaena transalpina	Zygène transalpine	EN	Régional	Pelouse sèche